

## II - Épreuve orale : soutenance d'un projet

1. Pour les candidats scolaires (mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet)

1.1 - Durée de l'épreuve : 15 minutes

1.2 - Nature de l'épreuve : orale

### 1.3 - Objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet, notamment dans les domaines 1, 2, 3 du socle commun et, selon la nature du projet, les contenus plus spécifiques des domaines 4 et 5.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

### 1.4 - Structure de l'épreuve

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

### 1.5 - Modalités de l'épreuve

#### 1.5.1 - Contenus de l'épreuve

L'évaluation de cette épreuve orale prend appui sur un travail engagé dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire défini et organisé par l'équipe enseignante ou de tout autre projet qui s'intègre dans l'un des parcours éducatifs construits par l'élève.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression. Il est à noter que l'évaluation de la maîtrise de l'oral est un objectif transversal et partagé qui peut être évalué par tout enseignant de toute discipline.

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

Cette épreuve orale ayant également pour objectif d'illustrer l'interdisciplinarité ainsi que la transversalité des connaissances et des compétences des différents domaines du socle commun, les examinateurs veillent à ce que leur questionnement relie constamment les acquis disciplinaires et culturels à la vision globale, interdisciplinaire, du projet.

Si le candidat présente un projet portant sur la thématique « Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales », il peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante, étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement.

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé.

#### 1.5.2 - Localisation de l'épreuve, période de passation et convocation des candidats

Après avis du conseil pédagogique, le chef d'établissement fixe les modalités de passation de l'épreuve et, le cas échéant, tient compte des directives données par le recteur d'académie concernant les contraintes liées à la convocation d'éventuels candidats individuels. Ces modalités précisent notamment les dates auxquelles aura lieu l'épreuve orale, pour les candidats scolaires d'une part, et pour les éventuels candidats individuels d'autre part. Le chef d'établissement informe le conseil d'administration de ces modalités.

L'épreuve orale a lieu dans l'établissement où l'élève a accompli sa scolarité ou, pour les candidats du Cned ou les candidats individuels, dans l'établissement où ils sont convoqués pour les épreuves écrites. L'épreuve est située durant une période comprise entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites terminales de l'examen, dont les dates sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Le chef d'établissement établit pour chaque candidat une convocation individuelle à l'épreuve.

### 1.5.3 - Choix du projet présenté

Le choix du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, selon les modalités fixées par le conseil d'administration. Ce choix précise l'intitulé et le contenu du projet réalisé ainsi que l'enseignement pratique interdisciplinaire et la thématique interdisciplinaire concernés ou, le cas échéant, le parcours éducatif retenu. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe (auquel cas les noms des coéquipiers sont mentionnés) ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère ou régionale qui est alors précisée.

### 1.5.4 - Le jury de l'épreuve orale

Le chef d'établissement établit la composition des jurys. Il tient compte, pour ce faire, des dominantes des projets présentés. L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans ses jurys. Chaque jury est constitué d'au moins deux professeurs. Pour les candidats présentant un projet mené dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales » et qui souhaitent effectuer une partie de leur prestation dans une langue vivante étrangère ou régionale, le chef d'établissement s'assure de la participation au jury d'un enseignant de la langue concernée.

Le chef d'établissement transmet aux membres du jury, au moins dix jours ouvrés avant l'épreuve orale, une liste des candidats avec la date et l'horaire de leur épreuve. Cette liste précise aussi, pour chaque candidat évalué, l'intitulé et le contenu du projet réalisé ainsi que l'enseignement pratique interdisciplinaire et la thématique interdisciplinaire concernés ou, le cas échéant, le parcours éducatif retenu. Elle mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. La liste précise aussi, lorsque tel est le cas, le nom de tous les candidats qui se présentent conjointement ainsi que la langue retenue dans le cas d'un exposé intégrant l'usage d'une langue vivante étrangère ou régionale. Afin de valoriser l'investissement de l'élève dans le travail fourni dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, les examinateurs peuvent élargir leur interrogation à d'autres projets ayant été réalisés au cours du cycle par le candidat.

Dans le cas d'une prestation en langue étrangère ou régionale, qu'elle soit faite pendant l'exposé ou pendant l'entretien, celle-ci ne doit pas excéder cinq minutes au total. Dans son évaluation, le jury valorise cette prestation, dès lors qu'un niveau satisfaisant de maîtrise de la langue concernée est atteint par le candidat.

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, le jury veille à interroger le candidat sur cette expérience pour en souligner les acquis.

Les examinateurs s'assurent que leurs questions restent dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de classe de troisième.

### 1.6 - Cas particuliers

Dans le cas d'élèves en situation de handicap, on veillera à adapter le choix du projet présenté en fonction de leur situation. Un aménagement d'épreuve peut aussi être envisagé si nécessaire.

Si un candidat ne se présente pas, pour un motif dûment justifié, à l'épreuve orale à la date de sa convocation, le chef d'établissement lui adresse une nouvelle convocation, à une date qui doit être, en tout état de cause, fixée au plus tard le dernier jour des épreuves écrites de la session de juin. Si cette nouvelle convocation n'est pas honorée, le candidat n'obtient aucun point à l'épreuve orale, sauf s'il est autorisé à se présenter à la session de remplacement, du fait d'une absence pour un motif dûment justifié.

Un candidat qui s'est présenté à l'épreuve orale, mais qui, pour un motif dûment justifié, est absent aux épreuves écrites de la session ordinaire, garde le bénéfice de la note d'épreuve orale qu'il a obtenue et passe les épreuves écrites de la session de remplacement.

Les candidats du Centre national d'enseignement à distance (Cned) présentent l'épreuve orale conformément aux dispositions communes. Cependant, dans certains cas de force majeure, dûment constatée par le recteur de l'académie dans laquelle le candidat est inscrit, cette épreuve peut prendre la forme d'un dossier évalué par leurs enseignants dans le cadre du suivi de leurs acquis scolaires. Les mêmes dispositions sont accordées aux candidats bénéficiant d'une expérience de mobilité qui les empêche de se présenter dans leur établissement d'origine.

## 1.7 - Évaluation de l'épreuve

1.7.1 - L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points ;
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

1.7.2 - Grille indicative de critères d'évaluation de l'épreuve orale de soutenance :

Tout ou partie des critères présentés ici peuvent servir aux établissements pour définir leur propre grille d'évaluation de l'épreuve orale.

a. Maîtrise de l'expression orale

- s'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire ;
- exprimer ses sensations, ses sentiments, formuler un avis personnel à propos d'une oeuvre ou d'une situation en visant à faire partager son point de vue ;
- employer un vocabulaire précis et étendu ;
- participer de façon constructive à des échanges oraux ;
- participer à un débat, exprimer une opinion argumentée et prendre en compte son interlocuteur ;
- percevoir et exploiter les ressources expressives et créatives de la parole ;
- s'approprier et utiliser un lexique spécifique au contexte, à savoir, le cas échéant :  
utiliser la langue française avec précision du vocabulaire et correction de la syntaxe pour rendre compte des observations, expériences, hypothèses et conclusions ;  
passer d'un langage scientifique à un autre ;  
décrire, en utilisant les outils et langages adaptés, la structure et le comportement des objets ;  
expliquer à l'oral (sa démarche, son raisonnement, un calcul, un protocole de construction géométrique, un algorithme), comprendre les explications d'un autre et argumenter dans l'échange ;  
verbaliser les émotions et sensations ressenties ;  
utiliser un vocabulaire adapté pour décrire sa motricité et celle d'autrui ;  
décrire une oeuvre d'art en employant un lexique simple et adapté ;  
mobiliser à bon escient ses connaissances lexicales, culturelles, grammaticales pour produire un texte oral sur des sujets variés en langue étrangère ou régionale ;  
développer des stratégies pour surmonter un manque lexical lors d'une prise de parole, autocorriger et reformuler pour se faire comprendre.

Bulletin officiel n°14 du 8 avril 2016

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche > [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) 50

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (de trois élèves maximum). Le temps de parole est attribué ainsi :

Composition du groupe	Exposé oral	Entretien avec le jury
1 personne	5 minutes	10 minutes
2-3 personnes	10 minutes	15 minutes

a- Maîtrise de l'expression orale	Explications	Maîtrise de chaque item :
- s'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire	savoir être (volume, posture, regard, articulation, débit, pas de lecture des notes, cohérence et intelligibilité de l'exposé)	Très insuffisante Insuffisante Satisfaisante Très satisfaisante
- exprimer, verbaliser ses sensations, ses émotions, ses sentiments, formuler un avis personnel à propos du sujet abordé en visant à faire partager son point de vue	justifier ses choix, argumenter, réfléchir sur le sujet abordé, le projet, sa réalisation ; (en conclusion de l'exposé ?)	Très insuffisante Insuffisante Satisfaisante Très satisfaisante
- employer un vocabulaire précis et étendu : - s'appropriier et utiliser un lexique spécifique au contexte, à savoir, le cas échéant : => utiliser la langue française avec <b>précision du vocabulaire et correction de la syntaxe</b> pour rendre compte des observations, expériences, hypothèses et conclusions	Savoir adapter son vocabulaire au sujet traité, pendant l'exposé et l'entretien La syntaxe doit être correcte	Très insuffisante Insuffisante Satisfaisante Très satisfaisante
- participer de façon constructive à des échanges oraux - participer à un débat, exprimer une opinion <b>argumentée</b> et prendre en compte son interlocuteur	Réactivité lors de l'entretien, capacité à développer la réponse, rebondir sur un autre sujet Ne pas rester muet	Très insuffisante Insuffisante Satisfaisante Très satisfaisante
-développer des stratégies pour surmonter un manque lexical lors d'une prise de parole, s'auto-corriger et <b>reformuler</b> pour se faire comprendre	Suite à une question sur un sujet abordé, reformuler, répéter avec d'autres mots => il faut redire autrement	Satisfaisante Insuffisante

b- Maîtrise du sujet présenté	Explications	Maîtrise de chaque item :
- concevoir, créer, réaliser un projet sur un sujet donné ;	Le projet (vidéo, présentation power point, etc.) est-il conforme aux consignes et aux attentes, est-il cohérent, complet ?	Très insuffisante Insuffisante Satisfaisante Très satisfaisante
- mettre en œuvre un projet ; - analyser sa pratique, celle de ses pairs - porter un regard critique sur sa production individuelle	Savoir expliquer la démarche, les difficultés et les solutions Prendre du recul sur son travail fini et /ou celui de l'équipe	Très insuffisante Insuffisante Satisfaisante Très satisfaisante
- capacité à argumenter suite à une remarque du jury	Suite à une remarque du jury capacité à en tenir compte, reformuler, se remettre en question...	Satisfaisante Insuffisante
- construire un exposé de quelques minutes	Le temps imparti est-il bien utilisé en entier? De façon organisé ?	Satisfaisante Insuffisante
- raisonner, justifier une démarche et les choix effectués	- Fond : connaissances requises ? - Justifier le choix de cet EPI pour l'oral	Satisfaisante Insuffisante
- mobiliser des outils numériques	Le projet démontre-t-il une bonne maîtrise de l'informatique ? l'élève peut-il expliquer, justifier l'utilisation des outils utilisés pour la mise en œuvre du projet (ex I-Movie, PowerPoint etc.)	Satisfaisante Insuffisante

## ÉPREUVE ORALE DNB 2017

ITEM	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Maîtrise dépassée
<b>Maîtrise de l'expression orale</b>				
Savoir s'exprimer à l'oral devant un auditoire				
Employer un vocabulaire précis et étendu				
Formuler un avis personnel				
Participer de façon constructive à des échanges				
Exprimer une opinion argumentée				
<b>Points obtenus</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	<b>50</b>
<b>Maîtrise du sujet présenté</b>				
Concevoir, créer, réaliser un projet				
Construire un exposé de quelques minutes				
Porter un regard critique sur sa production individuelle				
Raisonner justifier une démarche et les choix effectués				
Présenter l'utilisation des outils numériques (Construction ou/et production finale)				
<b>Points obtenus</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	<b>50</b>
Nom de l'élève · Classe ·	Note finale ·			